

L'assainissement collectif

Fiche adoptée lors du Conseil d'administration du 13 mars 2014
Mise à jour lors des CA du 1^{er} décembre 2015 et 10 décembre 2019

Prestations intégrées à l'adhésion

Assistance à la mise en place du suivi régulier des ouvrages d'épuration des eaux usées, des réseaux et de traitement des boues.

Réseau

- identification des points de rejets et des points singuliers du réseau (déversoir d'orage, poste de relevage).

Assistance pour l'élaboration de conventions de raccordement des établissements générant des pollutions d'origine non-domestique aux réseaux

- assistance à la rédaction et/ou actualisation des autorisations de déversement.

Stations d'épuration (STEP)

- rédaction d'une fiche descriptive de la station ;
- diagnostic ponctuel du fonctionnement des ouvrages ;
- visites avec prélèvements d'échantillons ponctuels ;
- visite diagnostic sur 24 heures pour déceler des dysfonctionnements ;
- mesure de la hauteur de boues accumulées (lagunes, filtres plantés de roseaux) ;
- estimation de la production de boues sur l'ensemble des filières ;
- formation du personnel d'exploitation.

Validation de l'autosurveillance

- assistance à la rédaction d'un manuel d'autosurveillance (identification des équipements, des méthodes et procédures) conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 ;
- agrément des appareils de mesure réseau et station d'épuration ;
- audit des appareils de mesure sur le réseau de collecte ;
- audit des appareils de mesure (débitmètre et préleveur), des méthodes de prélèvement et d'analyses sur les stations d'épuration.

Exploitation des résultats de l'autosurveillance

- synthèse des données d'autosurveillance et rédaction d'un rapport annuel de l'autosurveillance ;
- réunion avec le Maître d'ouvrage (présentation des résultats du suivi régulier, identification des difficultés rencontrées, des priorités de travaux et assistance à la programmation des travaux).

Gestion durable des services

- des réunions de sensibilisation et d'information des collectivités pour favoriser la réalisation de schéma directeur d'assainissement (exposé des objectifs, des obligations réglementaires, du déroulement, des intervenants...);
- l'accompagnement technique des prestations confiées à des prestataires pour la réalisation de schéma directeur d'assainissement (adaptation du modèle de cahier des charges, aide à la compréhension des offres, participation aux réunions de suivi des prestations) ;
- assistance à la rédaction du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) ;
- assistance à la saisie des indicateurs sur la base de données de l'observatoire de l'eau et de l'assainissement (SISPEA) cf. modalités d'intervention ;
- assistance à la rédaction de règlement de service ; cette prestation comprend, au maximum, 2 réunions avec l'adhérent ; au-delà, la collectivité peut demander des réunions supplémentaires facturées au temps réel selon les tarifs adoptés par demi-journée.

Prestations à la vacation : font l'objet d'une convention

Assistance à maîtrise d'ouvrage afin de rechercher un maître d'œuvre pour des travaux (stations d'épurations, postes de relevage).

Pour toute réunion supplémentaire au-delà de 2 réunions pour l'assistance à la rédaction de règlement de service, facturation au temps réel selon les tarifs adoptés par demi-journée ;

Détail des prestations de l'assistance à maîtrise d'ouvrage

- assistance à la recherche d'un bureau d'étude pour les études préliminaires ;
- aide à la définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle à partir d'études préliminaires ;
- visite préalable sur site afin d'appréhender les prestations envisagées ;
- assistance à la rédaction des pièces techniques (CCTP) et administratives (RC, AE, CCAP, DPGF, BPU...) du dossier de consultation ;
- réunion de présentation du dossier de consultation finalisé ;
- assistance à la mise en ligne du dossier de consultation sur la plateforme de publicité dématérialisée du Département ;

- préparation du choix du prestataire (lecture des propositions de candidats et rédaction du rapport d'analyse) ;
- assistance dans les réponses à transmettre aux candidats non retenus ;
- suivi du prestataire : analyse critique des documents rendus ;
- visite du chantier (dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre).

Offres de services (prestations payantes à la mission) :

- Réalisation de bilans de fonctionnement sur 24 heures dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire.
- Réalisation de bilans annuels d'exploitation sur les systèmes d'assainissement (STEP > 2 000 EH -équivalent habitants-).